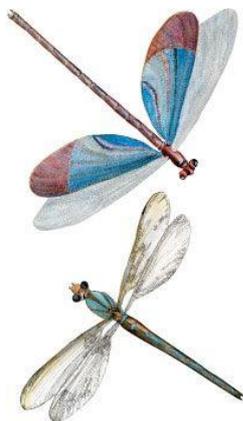


Pré-programme



Vers l'effectivité de la réparation des dégradations environnementales

De la théorie à l'opérationnel

Atelier de travail sur l'appropriation des outils mis à disposition des utilisateurs finaux

29 septembre 2017

AFB, 5 square Felix Nadar à Vincennes (Métro Berault, ligne 1).

A l'aune de l'introduction de la réparation du préjudice écologique dans le code civil par la loi du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité, de l'avancement des travaux de recherche conduits par l'équipe de recherche en droit de l'environnement de Strasbourg (UMR SAGE) sur la réparation du préjudice écologique, en particulier le programme soutenu par la Fondation de l'Université de Strasbourg « la protection de la biodiversité grâce au droit » et les travaux conduits par le Groupe de travail « Dommages écologiques » piloté par l'AFB,

L'Université de Strasbourg et l'AFB vous convie à un atelier de travail sur l'appropriation des méthodes d'évaluation et de réparation des dommages écologiques

- 9.00 Ouverture : **Marie-Pierre Camproux-Duffrène**, MCF droit privé, HDR, responsable Master 2 Droit de l'environnement, des territoires et des risques, Université de Strasbourg et **Delphine Loupsans**, Delphine Loupsans, chargée de mission « droit et gouvernance », département R&D, Agence Française pour la Biodiversité

Séquence 1

Les apports récents du droit en cas de dégradations écologiques

Président de séance : **Véronique Jaworski**, MCF en droit pénal, HDR, Université de Strasbourg

9.15

- « Du dommage à la réparation, en passant par le préjudice écologique »; **MP Camproux-Duffrène**, MCF droit privé, HDR, responsable Master 2 Droit de l'environnement, des territoires et des risques, Université de Strasbourg
- « La compensation ex ante et ex post », **Marthe Lucas**, MCF droit public, Université d'Avignon

10.15 : Premiers discutants :

- ❖ **Guillaume Meunier**, magistrat, ministère de la Justice, sous-directeur du droit civil, DACS
- ❖ **François Lafforgue**, avocat, Paris

+ Discussion générale

Séquence 2



De l'évaluation technique des dommages au coût de leur réparation ; retours d'expériences

Président de séance : **Bernard Drobenko**, Professeur émérite de droit public, membre du Conseil scientifique de l'ex ONEMA

11.00 L'évaluation des dommages écologiques

- Présentation de la méthode AFB, Pierre Caessteker, chargé de mission milieux humides, Agence Française pour la Biodiversité
- Présentation de la méthode LPO, Yves Verilhac, directeur de la LPO

Premiers discutants:

- ❖ Isabelle Combroux MCF en écologie, Université de Strasbourg
- ❖ Anne Rozan, professeur de sciences économiques, ENGEES

+ discussion générale

13.00 Pause déjeuner

14.30 L'évaluation des mesures de réparation en nature des dommages écologiques

- Un retour d'expérience ; la restauration de la plaine de la Crau, Thierry Dutoit professeur en écologie, Université d'Avignon
- La méthode d'évaluation biophysique des dommages écologiques de moindre gravité proposée par le CGDD, Severine Hubert, Cerema

Discutants :

- ❖ Michel Drousseau, directeur du Conservatoire des Sites Alsaciens, chargé d'enseignements, Université de Strasbourg
- ❖ Bernard Labat, juriste, Humanité et biodiversité

+ discussion générale



Séquence 3

Table ronde sur « La réception de la réparation des dommages écologiques »

Animateur : Delphine Loupsans, chargée de mission « droit et gouvernance », département R&D, Agence Française pour la Biodiversité

16.30-18.00

- Vincent Montrieux, magistrat, ministère de la Transition écologique, domaine des affaires juridiques, directeur de la sous-direction des affaires juridiques de l'environnement, de l'urbanisme et de l'habitat
- Jean-Luc Blachon, magistrat, Sous-directeur de la justice pénale spécialisée par intérim, direction des Affaires Criminelles et des Grâces ou Ou Davody Noemie
- Sébastien Mabile, IUCN
- Olivier Sutterlin, Erametgroup
- Patrice Valentin, UPG
- Eric MORHAIN, Expert Foncier et Agricole, EMC Environnement
- Christian Hosity, coordinateur du réseau Biodiversité, FNE

Cette journée est parrainée par la Société Française pour le Droit de l'Environnement et financée par l'AFB, le Laboratoire SAGE, UMR 7363 et la Fondation de l'Université de Strasbourg